

République Française  
Département du Bas-Rhin  
**COMMUNE D'INNENHEIM - 67880**

**Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal**

**Séance du 07 mars 2023**

Séance ordinaire du **07 mars 2023** – 20 h 30 – Salle du Conseil, Mairie

**Nombre de conseillers :**

En fonction	: 15	Sous la présidence de M. JULLY Jean-Claude, Maire
Présents	: 14	Secrétaire de séance : Mme MOSCHLER Isabelle
Absents	: 0	
Nombre de procuration(s) : 0		Date de convocation : 28 février 2023

**Membres présents :** Mrs et Mmes BENTZ Hervé - DEMARE Alain - FREYD Damien - GRAUFEL Mélanie  
LESNIAK Laurence - MOSCHLER Isabelle - MOSCHLER Vincent - OFFENBURGER Céline - ROSFELDER  
Dominique - SAETTEL Christiane - SCHOSSELER Daniel - TANGHE Marielle - URBAN Denis

**Absent(s) excusé(s) :** Mme RIEUX Dominique

**4. Projet de réhabilitation de la propriété HESS – 85, rue du Général de Gaulle et de la maison dite « Maria » - 67, rue du Général de Gaulle en partenariat avec Obernai Habitat**

M. le Maire fait part de sa rencontre avec M. BENTZ Gérard, Directeur d'Obernai Habitat le 1<sup>er</sup> mars 2023, rencontre à laquelle a également assisté M. Dominique ROSFELDER.

Il rappelle qu'une étude de faisabilité avait été demandée à Obernai Habitat concernant le projet de réhabilitation de la propriété Hess sise au 85, rue du Général de Gaulle et de la maison dite « Maria » sise au 67, rue du Général de Gaulle. Ces projets avaient été présentés à l'assemblée municipale le 06 septembre 2022 :

- concernant la propriété HESS, le projet consiste à rénover la maison d'habitation et à construire un collectif à l'arrière, à la place de l'ancienne choucrouterie, le tout en vue de la création de logements locatifs sociaux .

Obernai Habitat est intéressé par le projet. Son étude de faisabilité est toujours en cours. Le projet pourrait débuter fin 2023, début 2024.

- concernant la maison dite « Maria », le projet consiste à réhabiliter le bâtiment pour y créer une micro-crèche. Réalisation en 2023 ou 2024. La gestion de cette crèche pourrait être confiée par Obernai Habitat à un prestataire extérieur via une délégation de service public.

M. le Maire rappelle que la seule action de la commune sera de rétrocéder la propriété Hess et la Maison dite « Maria » à Obernai Habitat. C'est le bailleur social qui, une fois propriétaire, investira dans ces deux projets. L'organisme se chargera de la réalisation et de l'administration des biens. La commune n'interviendra ni pour la gestion et le fonctionnement de la crèche, ni pour la gestion des logements locatifs sociaux.

Le service des Domaines sera interrogé pour évaluer la valeur de chaque propriété.

En ce qui concerne les deux projets, les modalités de réalisation seront déterminées lors d'une séance ultérieure car il reste à négocier et à trouver un accord financier entre la Commune d'Innheim et Obernai Habitat pour la vente des deux propriétés.

.../...

Le Conseil Municipal a pris acte et après délibération, à l'unanimité,

- DONNE SON ACCORD de principe pour la vente de la propriété Hess et de la maison dite « Maria » à Obernai Habitat pour y réaliser des logements sociaux et une crèche.

La secrétaire de séance,  
Isabelle MOSCHLER.

Délibération certifiée conforme.  
Innenheim, le 22 mars 2023  
Le Maire,  
Jean-Claude JULY.



Délibération publiée sur le site de la Commune d'Innenheim, le 27 mars 2023